



SPÉCIAL

10 ANS

RÉGLEMENT



Article I : Généralités

- L'Association Mende Auto Passion organise un **HORS SERIE** à l'occasion de ses 10 ans, il aura lieu le samedi 21 septembre 2024.
- Il s'agit d'une **balade sur route ouverte à la circulation pour des véhicules anciens et d'exception, sans classement ni chronométrage**.
- Respect des règles du code de la route et de la circulation routière conforme à la réglementation décrite dans le décret 2006 du 16/05/2006.
- Le parcours du **HORS SERIE** est d'environ 220km.

Article II : Eligibilité

- ✓ Le HORS SERIE est une balade ouverte aux voitures dont l'année de création est inférieure ou égale à 1990.
- ✓ L'organisateur se réserve également le droit d'accepter d'autres véhicules si ceux-ci présentent un intérêt historique ou d'exception.
- ✓ **En cas de changement de véhicule, la nouvelle voiture doit être conforme au règlement et validée par l'organisateur.**

Article III : Participation

- Le montant de la participation est fixé à **90€** pour un équipage composé de 2 personnes. Chèque libellé au nom de MENDE AUTO PASSION. Le secrétariat est fixé à : **Mende Auto Passion 12 Rue Albert Camus 48000 MENDE**.
- Les droits d'inscription comprennent : 2 plaques de la manifestation, 1 jeu de numéro, le road-book, le repas du midi pour les 2 membres de l'équipage, le lot souvenir et le repas du soir pour les 2 membres de l'équipage.
- L'ouverture des engagements est fixée le lundi 23 juillet et la clôture le samedi 14 septembre 2024.
- Attention en cas de désistement dans les 7 jours avant la date de l'épreuve les chèques seront encaissés (sauf si la place est prise par un équipage sur liste d'attente).
- **Dès réception de l'engagement vous recevrez un SMS de confirmation de réception de votre envoi, qui ne vaut pas validation de l'engagement (la confirmation de l'engagement se fera le 14/09/2024).**
- La liste des engagés sera diffusée le 15/09/2024.

Article IV : Déroulement du HORS SERIE

Samedi 21 septembre 2024 : Parking extérieur Ramilles

- **7h-9h30** : Vérifications des documents (Permis de conduire conducteur, carte verte d'assurance, carte grise, contrôle technique du véhicule) et des véhicules.

Écoresponsable: Merci de retourner le bulletin d'inscription accompagné du chèque, les pièces justificatives seront scannées le jour de l'épreuve.

AUCUNE DEMANDE D'ENGAGEMENT NE SERA ACCEPTÉE SI ELLE N'EST PAS ACCOMPAGNÉE DU RÈGLEMENT.

- **10h** : Départ du premier véhicule puis de minutes en minutes en autonomie (road-book fourni par l'organisateur).
- **12h environ** : Pause repas fournie par l'organisateur sur le parcours.
- **18h environ** : Arrivée de la première voiture sur la place du Foirail à Mende.

Article V : Sécurité

- Pour tous participants au 1^{er} HORS SERIE, la sécurité est le point capital de la journée. Vérifications des véhicules (**Etat des pneumatiques, éclairage, attention présence d'un triangle de signalisation et de gilet fluo obligatoires, ceintures de sécurité ou harnais obligatoire pour les véhicules en étant équipés à l'origine, extincteurs recommandés**).
- N'oubliez pas que vous circulez sur des routes ouvertes à la circulation et régies par le code de la route.
- Votre participation ne vous accorde aucune priorité vis-à-vis des autres usagers de la route. Ceci n'est pas une compétition.

Article VI : Règles de bonne conduite

- Aucune réclamation ne sera admise en raison du caractère amical de la manifestation.
- Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation.
- Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse. Les participants devront se conformer strictement aux prescriptions du Code de la Route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Article VII : Assurances

- Tout membre d'équipage, participant à une épreuve sur route ouverte, se doit d'être couvert par une assurance personnelle et responsabilité civile. Le concurrent reste seul responsable des dégâts, tant matériels que corporels pouvant survenir à lui-même ou à tout membre de l'équipage, à son véhicule ou causé par celui-ci. Le concurrent doit impérativement vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation.
- Par conséquent, l'organisateur ne pourra être tenue pour responsable des accidents ou incidents qui pourraient survenir au cours de la balade. Il en va de même pour les vols de bagages et matériels demeurant en permanence sous votre responsabilité.

Le HORS SERIE SPECIAL 10 ANS est une balade avant tout.
Sans esprit de compétition.

